



SYNDICAT MIXTE DU PAYS
DE COUTANCES



Schéma de cohérence territoriale du Centre Manche ouest

Document approuvé par le comité syndical

le 12 février 2010

Résumé non technique

PIECE 1.8

SOMMAIRE

I.	LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	3
	<i>I.1. positionnement du territoire</i>	3
	<i>I.2. Equilibre social et habitat</i>	4
	<i>I.3. Le développement économique</i>	6
	<i>I.4. Déplacements et équipements</i>	11
II.	L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13
	<i>II.1. Le milieu physique</i>	13
	<i>II.2. L'occupation du sol</i>	14
	<i>II.3. Les paysages naturels et bâtis</i>	15
	<i>II.4. Le patrimoine naturel</i>	17
	<i>II.5. Le littoral</i>	19
	<i>II.6. La ressource en eau</i>	21
	<i>II.7. La gestion des déchets</i>	23
	<i>II.8. L'énergie</i>	25
	<i>II.9. L'air</i>	26
	<i>II.10. Le bruit</i>	27
	<i>II.11. Les risques</i>	28
III.	ELABORATION DU PADD ET DU DOG	30
IV.	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	31
V.	JUSTIFICATION DES CHOIX	33
VI.	ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES	34

I. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial constitue un document de base nécessaire à la connaissance du territoire du SCOT et de ses dynamiques. Il met en valeur les grandes tendances en termes de démographie, d'habitat, d'emploi, d'activités, de déplacement et d'équipements, et il donne à voir les forces et faiblesses du pays de Coutances. Ces éléments de cadrage ont permis d'amorcer la réflexion sur les enjeux du territoire et d'arrêter une stratégie déclinée dans le PADD et le DOG.

Ce diagnostic a été réalisé au deuxième semestre 2005 et actualisé en partie au premier semestre 2009. Il se base sur des entretiens, des recherches documentaires et trois ateliers d'approfondissement avec les acteurs locaux. Il a été complété par l'état initial de l'environnement qui analyse plus particulièrement les évolutions en cours sur le plan environnemental.

I.1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

Le pays de Coutances se situe au centre-ouest du département de la Manche. Il regroupe 113 communes et 69 762 habitants (pop. légale 2008). Il possède une façade maritime de près de 60km et se trouve à proximité :

- des sites touristiques de renommée internationale que sont le Mont-Saint-Michel et les îles anglo-normandes
- du port de Cherbourg
- de l'autoroute des Estuaires qui relie Rennes à Caen.

I.2. EQUILIBRE SOCIAL ET HABITAT

A. LA POPULATION

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Croissance démographique depuis 1990 suivant un taux de 3% grâce à un apport de populations nouvelles.	Solde naturel négatif et vieillissement de la population. Attraction de populations retraitées.	Territoire attractif, en particulier les communes littorales et celles de la couronne de Coutances.	Déséquilibre croissant entre les communes.
Coutances rassemble 14% des habitants du Pays de Coutances avec un poids démographique au moins trois fois supérieur à Agon, seconde commune la plus peuplée.	Les communes de l'Est et principalement autour de Périers et de Gavray perdent des habitants.	Les recensements de 2004/05 indiquent une augmentation de 5,7% de l'ensemble du pays. Coutances voit sa population stagner, celles de Montmartin-sur-Mer et Gouville-sur-Mer ont progressé de 40 et 50%.	Un secteur rural peu habité (entraînant la disparition des services)
Les communes littorales entre Gouville et Lingreville enregistrent les plus fortes densités.	Diminution de la proportion de la classe des actifs dans la population et plus particulièrement dans les communes littorales.		Un secteur littoral qui devient pays de retraités
La population active est stable.	Une population active peu qualifiée	Une part d'actifs agricoles qui se maintient	

Le pays de Coutances comptait 69 762 habitants (pop. Légale 2008). Depuis 1990, la population du pays a augmenté d'environ 8%. On note cependant que les communautés de communes littorales connaissent une croissance démographique très dynamique alors même que les territoires ruraux de l'Est du pays perdent des habitants. La ville-centre de Coutances a connu une stagnation sur les 10 dernières années et regroupe 13% des habitants du pays. Les pôles d'équilibre du pays en regroupent 25%.

B. L'HABITAT

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Augmentation des résidences secondaires et principales. Part faible et déclinante des logements vacants, en particulier grâce aux OPAH.	Taux de vacance autour de Coutances et de Lessay pour motifs d'inadaptation des locaux. Les résidences secondaires représentent entre 40 et 60% des logements dans les communes littorales.	Une pression foncière forte.	Déséquilibre entre la côte et l'intérieur : parc récent sur la côte et parc ancien dans le milieu rural...
Un rythme de construction neuve globalement soutenu.	Les résidences secondaires constituent 13% des constructions neuves sur les C.C. de Lessay, Gavray, Montmartin et Saint-Malo.	Poursuite de l'augmentation du parc de résidences secondaires sur les communes littorales.	Une pression foncière forte sur le littoral et le bassin de Coutances.
Forte proportion de logements individuels.	Etalement urbain de la construction neuve.	Des ménages de plus en plus petits et des logements de plus en plus grands.	Accentuation de l'étalement urbain.
Un parc social suffisant dans les pôles d'emplois. Plusieurs opérations de réhabilitation des logements.	Des logements peu confortables et pas adaptés - pour leur taille, pas assez de petits logements. - pour leur localisation, une demande forte sur le littoral.	Coût du foncier sur le littoral limitant les opérations sociales. Un besoin d'amélioration du confort en particulier pour une population vieillissante.	Un éloignement entre les logements et les lieux d'activité (littoral).

L'habitat dans le pays de Coutances se caractérise par une forte proportion de logements individuels et un rythme de construction neuve globalement soutenu, dont une part importante de résidences secondaires, d'où l'enjeu de la limitation de l'étalement urbain. Par ailleurs, plusieurs opérations de réhabilitation ont été menées ou sont en cours, elles ont permis de réduire le taux de vacance. Le parc social se concentre à Coutances et l'offre locative est insuffisante et/ou inadaptée. La pression foncière est forte sur le littoral et dans le bassin de Coutances.

I.3. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. L'EMPLOI

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Croissance de l'emploi globalement sauf dans les Communautés de Communes du sud et de l'Est	Population active vieillissante 43% de 30-45 ans	Décalage entre des offres d'emplois peu qualifiés et les attentes des jeunes diplômés	Départ des jeunes Ralentissement de la vitalité économique
Bassin d'emploi local à forte spécificité rurale : IAA et pêche	Régression des emplois « métropolitains supérieurs »	Essor des services notamment en lien avec le tourisme	Tertiarisation complète de l'emploi, secteur économique dominant qui est détaché du terroir et du territoire
Formations en apprentissage diversifiées	Départ des jeunes pour leur 1 ^{er} emploi		Diminution et déséquilibre de la population active
Concentration de l'emploi : - pôle urbain de Coutances avec 38% des emplois, - 1/3 de l'emploi de la ville est regroupé dans 3 entreprises	58% des emplois dans le secteur tertiaire Diminution de l'emploi industriel Manque d'ouvriers qualifiés dans BTP, IAA, restauration	Poursuite de l'évolution vers le tertiaire.	Délocalisation des emplois industriels.
Une zone d'activité au moins par Communauté de Communes	Des zones peu spécialisées et une faible disponibilité.	Une stagnation du remplissage des zones existantes	La concurrence avec les secteurs voisins (St-Lois)

Les secteurs porteurs en termes d'emplois dans le pays de Coutances sont l'aquaculture, la pêche et les industries agro-alimentaires liées à la forte spécificité rurale du territoire. Les emplois dans le tertiaire se développent fortement, notamment dans le secteur touristique. Coutances regroupe 38% des emplois. Trois entreprises regroupent à elles seules 1/3 des emplois du pays, ce qui constitue une fragilité importante pour le tissu économique local. Par ailleurs, les jeunes diplômés ne trouvent pas beaucoup de débouchés sur le territoire et ont tendance à quitter le pays suite à l'obtention d'un premier emploi.

B. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Artisanat dynamique réparti en plusieurs pôles assurant une proximité de service	Dynamiques de territoire inégales entre la côte et l'intérieur	Concurrence avec St Lô	Déséquilibre territorial bassin de vie/bassin d'emploi
40% des entreprises sont dans le BTP Coutances = Pôle de formation professionnelle	Vieillesse des chefs d'entreprise		Cessation d'activité avec les départs en retraite
Vitalité commerciale avec une hiérarchie des pôles commerciaux urbains et ruraux. Territoire bien couvert par l'offre commerciale	Fermeture des commerces en milieu rural	Mauvaise répartition spatiale des grandes surfaces commerciales	Surenchère commerciale dans le cadre de la concurrence avec St Lô
Forte représentation du secteur santé-social et des transports	Manque de services en milieu rural Carence en services aux entreprises	Développement du tourisme et des services aux personnes âgées	Concentration des services sur le pôle de Coutances

L'artisanat constitue un secteur important pour l'économie du pays, il est constitué à 40% d'entreprises du bâtiment. Par ailleurs, Coutances est un pôle de formation professionnelle reconnu.

L'offre commerciale et de services est plutôt bien répartie sur le territoire même si elle est plus précaire en milieu rural. Elle est alimentée par le tourisme et les besoins spécifiques des personnes âgées.

Le pays de Coutances doit faire face à la concurrence du bassin économique de Saint-Lô dans le domaine de l'artisanat, des services et du commerce.

C. L'INDUSTRIE

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Deux branches industrielles porteuses: l'agroalimentaire et l'électronique	Faiblesse de la diversification industrielle	Diminution des effectifs industriels liée à des restructurations des activités	Concentration de l'emploi qui induit des migrations pendulaires
Un système productif local agro-alimentaire de qualité réputée, qui regroupe 38% des emplois industriels	Une activité industrielle concentrée sur le secteur de Coutances	Mutation de la filière agroalimentaire légumière et augmentation de la valeur ajoutée	Poursuite des délocalisations pour la production et la transformation
- I.A.A. : Abattage du bétail Préparation de viandes	Dépendance décisionnelle extérieure au territoire		Crises agricole et sanitaire (légumière, porcine, conchylicole)
- Transformation des légumes avec le leader français de légumes frais sous vide et des PME		Poursuite de la diversification des produits	Activité fortement exposée aux aléas du marché mondial Délocalisation des productions
- Importance de la production de la filière conchylicole	Filière conchylicole peu organisée.	Augmentation de la production avec tendance aux regroupements et à la coopération	

L'activité industrielle se concentre sur le secteur de Coutances et de Lessay autour de quelques grandes entreprises, dont certaines sont leaders sur leur marché. Axée sur la transformation agro-alimentaire, cette activité industrielle est très dépendante de décisions prises à l'extérieur du territoire et des cours des marchés mondiaux. Elle est également susceptible d'être fragilisée par des crises agricoles et sanitaires. Cependant, des efforts de diversification et d'amélioration de la qualité sont en cours et ce secteur reste particulièrement dynamique sur le pays.

L'électronique constitue la seconde branche du secteur industriel présente sur le pays.

LE TOURISME

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Proximité de sites touristiques renommés de renommée internationale	Absence d'élément touristique fort et identitaire Pas d'élément structurant pour les professionnels	Développement de l'attractivité touristique et résidentielle du secteur par des évènements et des animations	Dispersion des activités touristiques nombreuses avec un déficit de mise en réseau
Complémentarité Est/Ouest, littoral/bocage Patrimoine bâti dense et préservé	Difficulté d'accès aux sites : - aucun transport public, sauf voie ferrée Rennes-Caen - manque d'itinéraire doux Faible exploitation de la façade maritime, absence de structure portuaire Centres des villes balnéaires étalés et peu organisés	Attractivité croissante mais développement non coordonné	Accessibilité seulement pour les personnes motorisées Séparation entre population résidente et saisonnière
Vitalité agricole et production de qualité	Enjeux de territoire entre les professionnels du tourisme et les exploitants agricoles	Créneau pour le tourisme vert : animations liées au monde rural et agricole	Concurrence spatiale et incidences environnementales
Offre d'activités de plein air variée sur le littoral Agon-Coutainville deuxième station d'hébergement touristique de la Manche Animations et festivals attractifs. Labels qui structurent l'offre touristique : P.N.R., Pays d'Art et d'Histoire, Contrat touristique du Conseil Général	Carence de structures d'hébergement hors camping en particulier dans la partie est Manque d'hébergement de groupe (plus de 30 lits) et haut de gamme Présence d'implantations sauvages ou non réglementaires de campings et de H.L.L.	Secteur touristique élément de dynamisation économique pour ce territoire	Résorption difficile des implantations non réglementaires

Le tourisme alimente de manière importante l'économie locale, notamment sur le littoral (services, immobilier, activités de loisirs). Le tourisme vert a tendance à se développer dans l'Est du pays même si des synergies sont encore à créer entre Est et Ouest pour valoriser auprès des touristes les productions locales, le patrimoine, les activités de plein air... A noter l'importance des résidents balnéaires qui fréquentent le territoire de manière régulière voire y vivent une partie de l'année.

D. L'AGRICULTURE

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Bocage de qualité et préservé	Vieillessement des exploitants Manque d'organisation de la collecte des déchets et des épandages	Restructuration des exploitations agricoles	Dégradation des paysages
Elevage laitier et ovin, cheptel croissant et de qualité Les cheptels de moutons participent directement à l'entretien du massif dunaire	Densité des troupeaux, Zone d'Excédent Structurel Impact environnemental de l'élevage en matière d'effluents	Diminution des Surfaces Toujours en Herbe et augmentation de l'élevage	Pollution de la dune
Conchyliculture, production importante	Manque d'infrastructures, absence de port Organisation de la gestion des déchets de production et d'exploitation	Regroupement des moyens d'exploitation en zones d'activités maritimes d'initiative privée et publique	Perte de productivité du fait du manque d'infrastructures
Rôle actif du Conservatoire du littoral et du Conseil Général en terme d'acquisitions	Gestion peu active des propriétés du Conservatoire du littoral	Désintérêt de l'agriculture pour la gestion de certaines zones	
Valorisation et transformation de légumes frais bassin de production concentré	Baisse tendancielle de la production	Diversification des productions et élargissement des marchés	Concurrence spatiale entre les activités touristiques et agricoles Délocalisation des productions

Le pays de Coutances est connu pour son importante production agricole, qui se structure autour de la production maraîchère, l'élevage ou la conchyliculture. Il existe une concurrence spatiale entre les activités agricoles, le tourisme et l'urbanisation, notamment sur le littoral. Par ailleurs, l'impact de l'agriculture sur le milieu (par exemple, sur la qualité des eaux) constitue un véritable enjeu pour ce secteur, tout comme la restructuration des exploitations dont les propriétaires arrivent à la retraite.

I.4. DEPLACEMENTS ET EQUIPEMENTS

A. LES EQUIPEMENTS

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Un maillage de services publics qui suit la structure urbaine bien répartis sur le territoire	Une carence de services publics de transport qui rend difficile l'accès aux équipements	La fermeture de services publics sauf sur le littoral	Des difficultés à faire face à l'évolution des demandes
Une offre d'équipements sportifs et culturels variée	Mais concentrée à Coutances et sur la côte		Des coûts de gestion lourds en une absence de mutualisation des équipements.
Un réseau d'équipements sanitaires et sociaux satisfaisant	Une baisse des effectifs scolaires sauf à Coutances, Agon-Coutainville et la Haye-du-Puits	Un vieillissement de la population et une évolution des attentes	Des difficultés à répondre à une demande qui évolue, avec une part grandissante de personnes âgées

La répartition des équipements et services publics reflète les déséquilibres démographiques du territoire et désavantage les communautés de communes de l'Est du pays. Coutances concentre une bonne partie de ces équipements et services, notamment dans le domaine administratif, sportif et culturel. Le pays a encore des difficultés à répondre aux besoins en équipements et services d'une population vieillissante.

B. LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Les principales forces	Les principales faiblesses	Les tendances	Les risques
Des projets routiers de grande ampleur pour élargir les voies de Coutances à St Lô, à Périers et Avranches Un maillage routier satisfaisant centralisé par Coutances	Une situation à l'écart des axes nationaux, A84 accessible à une trentaine de kilomètres de Coutances Absence voie littorale continue vers le sud	Coutances principal pôle d'emplois supportant des rythmes de migrations domicile/travail	Encombrement des voies et points de congestion autour de Coutances
Liaison ferrée vers Caen, une dizaine de trains par jour Une offre de transport proposée par des compagnies privées	Aucun transport public intercommunal ou interne au Pays Des expériences de transport à la demande fragiles	Une configuration spatiale et des choix politiques qui privilégient la voiture au détriment d'une partie de la population	Départ des jeunes accentué Manque de mobilité des personnes non motorisées Pollution et surcoût pour les ménages et la collectivité
Sentiers de randonnée	Peu d'aménagements pour les cycles	Une volonté du Conseil Général d'aménager des pistes cyclables	
Transport de marchandises : plusieurs entreprises créant un vivier de 400 emplois	Trafic dense de poids lourds sur les RD 2 et RD971	Accentuation du trafic et encombrements	Saturation de certains axes

Le pays de Coutances se situe à l'écart des grands axes nationaux. La voiture est le moyen de transport privilégié sur ce territoire très rural. Les migrations pendulaires vers Coutances, principal pôle d'emploi, conduisent à la saturation de certains axes. Des efforts sont réalisés pour favoriser les déplacements doux (pistes cyclables par exemple). Les transports en commun sont assurés à travers le réseau Manéo du Conseil Général. La gare de Coutances est desservie par la ligne Caen-Rennes.

II. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II.1. LE MILIEU PHYSIQUE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Un climat doux et très peu de gel, atouts résidentiel, touristique et agricole (maraîchage).	Un climat plus rigoureux dans le Sud-est du territoire.	Des aquifères importants susceptibles d'être mobilisés pour l'alimentation en eau potable.	
Une géologie à deux visages couplée à un réseau hydrographique superficiel dense, qui assurent une diversité paysagère (des marais aux landes) et des milieux naturels très variés.			

II.2. L'OCCUPATION DU SOL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Un Pays « vert » comportant peu de territoires artificialisés...	... mais finalement très peu de massifs forestiers	Développement d'actions visant à protéger les surfaces agricoles et naturelles	Un émiettement du territoire agricole qui risque de s'accroître en l'absence de politique de protection des surfaces naturelles et agricoles.
Un littoral qui demeure globalement préservé et peu artificialisé	Une urbanisation diffuse qui génère un mitage préjudiciable à la conservation des espaces naturels et agricoles.		Une artificialisation croissante du littoral du côté des havres.

L'occupation du sol est estimée à partir de données partielles (notamment estimation des surfaces de terres agricoles) ou déjà anciennes (données CORIN LAND COVER sur l'occupation des sols datant de 2000).

L'enjeu de préservation des terres agricoles et naturelles est pourtant clairement affiché dans le Document d'Orientations Générales. Ce suivi des surfaces consacrées à l'agriculture s'effectue via les recensements agricoles mais également à chaque actualisation d'un document d'urbanisme communal.

Un suivi estimant la consommation de terres agricoles ou naturelles par l'urbanisation pourra le cas échéant être réalisé via l'observatoire du Pays de Coutances, en fonction des données disponibles.

II.3. LES PAYSAGES NATURELS ET BATIS

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Des paysages très diversifiés et pour certains d'une grande beauté.	Absence de plan de publicité à Agon-Coutainville.	Exploitation raisonnée des opportunités liées au potentiel touristique sur le littoral en matière d'urbanisme.	Une uniformisation « banalisante » des extensions urbaines, en particulier sur le littoral.
Une architecture traditionnelle qui demeure (bâti en terre).	Une architecture récente « banalisante » dans certains cas.	Limitation de l'étalement de l'urbanisation le long de la bande côtière et favorisation d'une urbanisation en profondeur.	Un mitage qui s'intensifie.
L'originalité de certaines constructions sur le littoral.	Des conflits d'usage qui s'intensifient sur le littoral (urbanisation, agriculture, tourisme, conchyliculture...).	Encadrement de l'extension de l'urbanisation (hameaux, villages..) notamment en veillant à la qualité architecturale des constructions nouvelles (respecter l'esprit des lieux, intégrer des nouvelles constructions au bâti existant) et en développant des formes urbaines économes en espace.	Une augmentation de la consommation d'espace par les formes urbaines récentes.
Des politiques de mise en valeur des paysages (PNR, Conseil général de la Manche...).	Un mitage important de par le mode d'habitat.	Poursuite de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), pour éviter les conflits d'usage sur le littoral.	Une aggravation des conflits d'usage sur le littoral.
Le DGEAF, un outil d'aide à la décision pour les aménageurs dans un but de préservation des espaces agricoles et forestiers.	Des formes urbaines récentes fortement consommatrices d'espace.		Une érosion progressive de la trame bocagère. Une perte de typicité de certains secteurs emblématiques.

Le paysage est un objet mouvant, qui évolue au fur et à mesure que les modes d'urbanisation changent. Les paysages du Pays de Coutances sont largement modelés par la trame bocagère, mais également par les Marais du Cotentin et du Bessin et plus ponctuellement par les Landes.

Le SCoT affiche ainsi l'ambition d'une préservation de la « trame verte et bleue » sur le territoire du Pays de Coutances. Pour réduire l'urbanisation sur la bande littorale, il souhaite la concentrer sur quelques pôles principaux (en l'espèce les pôles déjà les plus urbanisés), et mieux protéger le reste du littoral à travers une politique d'application de la loi littoral qui tienne compte des paysages ruraux.

Concernant les formes urbaines, le Pays de Coutances doit aller vers davantage de qualité dans les modes d'urbanisation, en densifiant le bâti afin de limiter la consommation d'espace par la ville.

L'effet du SCoT sur les paysages pourra être évalué via des suivis photographiques, permettant par exemple de visualiser les évolutions du paysage sur la façade littorale, d'évaluer la qualité des dernières opérations d'urbanisme lancées par les communes, etc.

II.4. LE PATRIMOINE NATUREL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Une grande richesse écologique : une grande diversité de milieux naturels et un patrimoine naturel bien préservé.</p>	<p>Les peuplements piscicoles sont perturbés sur l'ensemble des cours d'eau du territoire par la perte de fonctionnalité des cours d'eau due à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déstructuration des cours d'eau par le piétinement. - au cloisonnement des cours d'eau par les ouvrages hydrauliques. par la pollution des eaux. 	<p>Amélioration de la valeur piscicole des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diversification des habitats piscicoles, - ouvrages hydrauliques rendus franchissables, - poursuite de la gestion des ripisylves, - augmentation de la capacité d'accueil des cours d'eau (création de frayères), - respect du débit d'étiage des cours d'eau. 	<p>Une pression urbaine et démographique en croissance sur le littoral ce qui fragilise la continuité écologique du littoral.</p>
<p>Un patrimoine naturel reconnu à travers de nombreux inventaires (ZNIEFF, ZICO, SIC, ...) et protections (APPB, réserves naturelles, de chasse, ...).</p>	<p>Un environnement naturel soumis à une pression urbaine croissante.</p>	<p>Mise en place de zones tampons autour des secteurs de fonctionnalité des milieux naturels sensibles et des corridors écologiques pour la préservation des influences négatives environnantes.</p>	<p>L'augmentation de la fragmentation et du mitage du paysage.</p>
<p>Deux rivières à poissons migrateurs (Sienne et Douve) et de nombreux cours d'eau de type salmonicole (classement en 1ère catégorie piscicole).</p>	<p>Un bocage fragilisé par l'absence d'entretien et le remembrement.</p>	<p>Restriction et maîtrise (organisation, canalisation, ...) de la fréquentation touristique sur certains sites naturels.</p>	<p>Des conflits d'usages sur les milieux naturels où se développent diverses activités pouvant engendrer notamment la perte de fonctionnalités des milieux littoraux et leur dégradation.</p>
<p>Le Marais du Cotentin et du Bessin fonctionnel.</p>	<p>Des milieux naturels sensibles nécessitant un entretien pour se maintenir.</p>	<p>Tendance vers un équilibre entre les activités et la préservation des milieux naturels, notamment en maintenant la fonctionnalité des milieux littoraux, dans le respect de la réglementation.</p>	<p>Une exploitation et un entretien non adaptés des milieux naturels.</p>

Un maillage bocager diversifié et encore préservé.		Reconquête des milieux naturels non entretenus : landes, structures bocagères, ...	Une érosion des éléments de base favorables à la biodiversité (bocage, arbres creux, mares, ...).
Les havres constituent des milieux d'une grande valeur écologique et trophique et utilisés pour diverses activités humaines (conchyliculture).		Prise en compte dans les projets d'urbanisme et d'infrastructures des corridors écologiques.	
Des liaisons fonctionnelles importantes entre les différentes zones humides : identification de corridors écologiques.		Mise en place dans les documents d'urbanismes de mesures de protection des zones humides et des milieux aquatiques abritant des espèces à forte valeur patrimoniale. Poursuite de la mise en œuvre de mesures de type contrats Natura 2000.	
Une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels bien engagée.		Poursuite de la valorisation des espaces naturels (actions du CLRL et du PNR).	

Dans le cadre de ce résumé non technique, trois éléments majeurs du SCoT peuvent être rappelés :

- Suite à l'identification des enjeux, le SCoT a été l'occasion de dessiner la carte de la trame verte et bleue, comportant les principaux corridors écologiques du territoire. Ces corridors doivent être préservés pour leur contribution à la fonctionnalité des milieux écologiques. Cette carte pourra être actualisée régulièrement dans le cadre du suivi des impacts du SCoT sur l'environnement.
- L'état du bocage, lui aussi fortement contributif à la préservation de la biodiversité, a fait l'objet d'une cartographie. Sa protection et sa mise en valeur sont activement encouragées par le SCoT, à travers la mise en place de plans bocagers communaux ou intercommunaux. Le nombre de plans mis en œuvre par les communes pourra constituer un bon indicateur du suivi de l'application de cette recommandation.
- Enfin, le SCoT recommande la prise en compte par les communes – en particulier littorales – de la notion de capacité d'accueil des milieux naturels, en régulant au besoin leur fréquentation par le public.

II.5. LE LITTORAL

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Un très beau littoral, ayant le mérite de proposer des paysages très spécifiques du Pays de Coutances.	Les conflits d'usage, liés à la multiplicité des activités sur le littoral (tourisme, conchyliculture, loisirs, maraîchage, pressions urbaine et démographique).	Les démarches de planification urbaine (SCoT, PLU) qui permettent de cadrer l'évolution de l'urbanisation sur le littoral et de protéger les secteurs les plus sensibles.	Une urbanisation qui s'intensifie et une banalisation des paysages.
Des initiatives intéressantes pour limiter les conflits d'usage et promouvoir une gestion intégrée du littoral : GIZC, Mareclean, action du Conservatoire du Littoral, du Conseil général, etc.	Des pollutions ponctuelles (fortes marées) ou continues de l'eau de mer et des nappes phréatiques liées à l'activité agricole du littoral.	L'application de la loi littoral, qui limite fortement l'urbanisation dans les zones proches du rivage.	Des conflits d'usage qui s'intensifient par manque de dialogue entre les acteurs : urgence de la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée (SAGE, GIZC, etc.).
Des efforts entrepris pour limiter le camping caravaning sauvage.	L'érosion du trait de côte qui menace certains bâtiments et la question de l'ensablement des havres.	La poursuite et l'amplification de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières.	Un ensablement qui limite progressivement la fréquence des phases d'immersion dans les prés-salés.
	Le camping caravaning sauvage, qui engendre des phénomènes de mitage.	La poursuite et la diffusion de la démarche Mareclean.	
		La prise en compte du problème du camping caravaning sauvage à l'échelle du SCoT : dans quelles conditions équiper le territoire en PRL sans dégrader le littoral ?	

Le littoral sera mieux protégé grâce à :

- L'application de la loi Littoral de manière cohérente à l'échelle de l'ensemble du Pays de Coutances ;
- La concentration de l'urbanisation sur les agglomérations existantes et en contrepartie une meilleure protection des autres espaces littoraux ;

- La prise en compte de la trame verte et bleue littorale par les communes ;
- La poursuite de la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière, et sa probable concrétisation dans le cadre d'un chapitre valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer intégré ultérieurement au SCoT.

II.6. LA RESSOURCE EN EAU

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Un patrimoine piscicole remarquable et quelques rivières en SIC (vallées de l'Ay aval et de l'Airou).	Une absence de SAGE sur les bassins versants Nord-Cotentin (Ay), et de la Souilles et de la Sienne.	Amélioration de la valeur piscicole des cours d'eau.	Des conflits d'usage de la ressource en eau.
La mise en œuvre de la démarche Mareclean.	Des peuplements piscicoles perturbés sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.	Poursuite de l'amélioration de la qualité des réseaux et de la sécurisation des approvisionnements en eau potable (aspects quantitatifs) notamment depuis les forages du SYMPEC.	Une orientation des activités agricoles vers des pratiques intensives polluantes.
Une mise en œuvre de la gestion des niveaux d'eau concertée et fonctionnelle sur le secteur des marais.	Une alimentation en eau potable principalement issue des eaux souterraines, une multitude de captages et de forages.	Préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.	Une dégradation de la qualité des eaux superficielles littorales et souterraines.
Une bonne qualité globale des eaux superficielles.	Une mauvaise qualité des eaux souterraines en ce qui concerne les nitrates et les pesticides sur certains secteurs localisés (côte Ouest, La-Haye-du-Puits, Lithaire, et Saint-Martin d'Aubigny).	Réflexion préalable à tout développement du territoire sur l'alimentation en eau potable.	La dégradation possible de milieux à fort intérêt écologique (zones humides, tourbières) en raison de prélèvements excessifs de l'eau.
Une productivité et une qualité de l'eau bonnes des aquifères du Centre Manche, qui sont, de plus, d'intérêt majeur (Isthme du Cotentin).	Un rendement moyen (inférieur à 70 %) de cinq collectivités distributrices d'eau potable.	Poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection de captage sur le territoire.	Un gaspillage des ressources en eau potable.
Des prélèvements en eaux souterraines inférieurs aux ressources disponibles pour l'AEP.	Une capacité maximale de production du SYMPEC principal producteur sur le territoire atteinte en période de pointe estivale.	Adaptation des pratiques culturales pour réduire le lessivage des nitrates dans le sol.	

Des rendements globalement bons des collectivités distributrices d'eau potable.	Une vulnérabilité importante des aquifères en cas de pollution de la ressource en eau, d'incidents ou encore de défaillance sur l'unité de traitement du SYMPEC à Marchésieux.	Gestion du ruissellement par le maintien des structures bocagères. Préservation des fonctions hydrologiques des zones humides (marais, tourbières, ...).	
Une bonne qualité globale des eaux littorales (eaux de baignade et eaux conchylicoles).	Un faible débit et une sensibilité importante des milieux récepteurs aux rejets des eaux traitées en station d'épuration notamment en période d'étiage.	Poursuite de la mise en place de SPANC dans les secteurs ruraux.	
Une gestion globale et concertée de l'eau sur les bassins versants de la Douve et de la Taute grâce au SAGE.	Des eaux vulnérables aux pollutions agricoles sur le littoral	Mise en place des outils de gestion coordonnée de la ressource (création de SAGE) pour limiter les pollutions sur les bassins versants de l'Ay, la Souilles et de la Sienne.	

Le Pays de Coutances dispose d'abondantes réserves souterraines d'eau. Les prélèvements sur cette ressource restent pour l'heure inférieurs aux disponibilités, mais l'objectif reste tout de même d'économiser cette ressource d'autant qu'il a été démontré que les prélèvements souterrains n'étaient pas sans conséquence sur les milieux naturels de surface.

Le Pays de Coutances doit également œuvrer en faveur d'une meilleure qualité des milieux aquatiques : le SCoT prône une gestion collective et globale des eaux du territoire par une mise en application du SDAGE par les communes et l'élaboration d'un SAGE sur la Souilles et la Sienne, et éventuellement l'Ay et les rivières côtières.

Il promeut également, entre autres, une meilleure qualité piscicole des rivières, une meilleure gestion des systèmes d'assainissement, et une protection accrue des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme communaux.

Un certain nombre de données sont d'ores et déjà suivies par différents organismes (agence de l'eau, Mareclean, syndicats d'eau potable, etc.). D'autres seront sans doute disponibles via les démarches SAGE qui seront mises en œuvre sur le territoire du Pays de Coutances.

II.7. LA GESTION DES DECHETS

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
L'existence de plans départementaux fixant des objectifs de progression pour l'élimination des déchets.	Une progression du gisement global de déchets ménagers qui reste encore orientée à la hausse.	Création de nouvelles installations pour répondre au manque de capacités de stockage et d'incinérateurs.	Sans volontarisme de la part des collectivités, le taux de valorisation demeurera insuffisant et les déchets resteront traités majoritairement en dehors du territoire, ce qui fera du Pays de Coutances un territoire peu responsable en matière de traitement des déchets.
L'absence de commune isolée dans le domaine de la gestion des déchets.	Une forte augmentation de la production de déchets dans certaines communes en période estivale, qui rend plus difficile le contrôle et la valorisation.	Actions menées pour réduire la production de déchets – notamment saisonniers – sur le littoral.	
Le constat d'un ralentissement récent de la hausse du volume de déchets ménagers.	Une connaissance encore trop floue des pratiques des entreprises du bâtiment et des travaux publics.	Réduction des déchets à la source, par la sensibilisation du public, les pressions sur les enseignes commerciales et sur l'industrie de l'emballage.	
Un réseau de déchetterie bien réparti sur le territoire et une collecte sélective fonctionnelle.	Un seul centre de tri pour les déchets industriels banals ou les déchets du BTP ; aucun centre de tri pour les déchets ménagers et assimilés ; aucun centre de traitement des déchets fermentescibles des ordures ménagères.	Optimisation de la gestion et de la valorisation des déchets fermentescibles.	
Des efforts consentis dans la valorisation des déchets ménagers avec des taux de valorisation globalement en hausse.	Aucun centre de stockage des déchets ultimes sur le territoire, contrairement aux pays voisins.	Diffusion du compostage individuel.	

Le projet d'unité de méthanisation à Saint-Lô.	Le problème des déchets sur le littoral.	Promotion et le développement des unités de méthanisation.	
Existence d'unités de traitement de déchets à une distance comprise entre 30 et 50 km (respect du principe de proximité).		Promotion d'unités de traitement de déchets sur le territoire du SCoT.	

En matière de gestion des déchets, pour répondre aux enjeux du développement durable, le SCoT encourage les communes à œuvrer en faveur de la limitation du volume produit, à travers notamment la sensibilisation des populations permanentes et touristiques et le développement des modes de valorisation (compostage).

Le suivi de la production de déchet est assuré assez régulièrement, en particulier au niveau départemental. Il sera aisé d'assurer le suivi de cet indicateur.

II.8. L'ENERGIE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Deux sources d'énergie renouvelable abondantes sur le territoire : le bois (bocage) et le vent.	Une très forte dépendance à l'énergie nucléaire, les énergies renouvelables demeurant encore trop faiblement développées sur le territoire du Pays.	Limitation de la consommation globale d'énergie par le développement de l'éco-conception (isolation des bâtiments), le rapprochement de l'habitat et des lieux de travail, la sensibilisation de la population.	Un Pays « à la traîne » en matière de développement de l'éco-conception.
Des projets en émergence (éoliennes, chaufferies collectives) et des aides offertes par les pouvoirs publics.		Développement de la filière bois-énergie à travers la structuration du monde agricole et la multiplication des chaufferies individuelles et collectives.	Une consommation d'énergie qui grève le budget des ménages du fait de l'accroissement tendanciel des prix des matières fossiles.

Pour œuvrer en faveur des énergies renouvelables, le SCoT promeut le développement de l'éco-conception et la prise en compte des enjeux du développement durable dans les modes de conception des opérations d'urbanisme.

La consommation d'énergies d'origine fossile est par ailleurs fortement liée aux déplacements, notamment individuels, qui restent le mode de transport privilégié au niveau du Pays de Coutances. La fréquentation des divers axes de transport constitue de ce fait une variable intéressante à suivre, dans l'optique d'un développement des modes de transport alternatifs (covoiturage, transports en commun, modes doux...).

II.9. L'AIR

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Une qualité de l'air globalement bonne.	La présence notable de pesticides interdits (atrazine, lindale) dans l'air.	Développement de l'agriculture maraîchère raisonnée pour limiter les concentrations de pesticides dans l'air	Impacts sur la santé des pollutions à l'ozone et aux particules, ainsi qu'aux pesticides.
Un Plan Régional pour la Qualité de l'Air en révision, un Plan Régional Santé Environnement.	Des quantités de pesticides dans l'air trop importantes à certaines saisons.	Limitation des déplacements par le rapprochement des lieux de vie et de travail et le développement du covoiturage et des transports en commun.	
	L'absence de document localement territorialisé dans le domaine de la qualité de l'air.		
	Des dépassements ponctuels mais récurrents des valeurs minimales pour l'ozone (période estivale) et les particules en suspensions.		

L'air du Pays de Coutances demeure faiblement pollué, sauf ponctuellement. Sa qualité est suivie par AIR.COM et l'actualisation des indicateurs ne devrait pas poser de problème particulier.

II.10. LE BRUIT

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Aucune infrastructure routière n'est classée dans les niveaux 1 et 2 de nuisances sonores.	Quelques infrastructures routières sont classées en niveau 3 ou 4.	Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des politiques de lutte contre le bruit (observatoire du bruit des transports terrestres et « points noirs bruit » du réseau national).	Risques d'accroissement des niveaux de bruit sur l'axe RD 971 Coutances-Bréhal du fait de son aménagement en 2x2 voies.
Pour l'heure, pas de nécessité de réaliser de plan de prévention du bruit ou de carte du bruit			

Le bruit, notamment perceptible à proximité des principales routes du territoire, fait l'objet d'un suivi dans le cadre de l'observatoire du bruit des transports terrestres. Il demeure un enjeu assez faible sur le territoire du Pays de Coutances, circonscrit à quelques axes de déplacement majeurs.

II.11. LES RISQUES

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Une exposition moyenne aux risques naturels.	Nombreuses communes soumises au risque inondation.	Développement des actions de prévention et de protection face aux risques majeurs (meilleure information des populations).	Une augmentation de la pression urbaine et démographique dans les secteurs « à risque », le littoral, les vallées de cours d'eau inondables ou humides.
Des risques naturels : <ul style="list-style-type: none"> • risque inondation : avec enjeux humains identifié uniquement sur le bassin versant de la Sienne où existence d'un PPRI. • coulées de boues : liées au risque inondation, exposition moyenne. • mouvements de terrain : exposition moyenne. • tempête : risque faible. • Incendie : risque faible. • Submersion et érosion marine : risque moyen. • Remontée de nappe : risque faible. 	Des risques de coulées de boues concernant principalement les communes riveraines de la Sienne aval et les communes de Périers et Coutances.	Suivis des sources de pollution et des milieux récepteurs des pollutions.	
Aucun site SEVESO.	Des risques de mouvements de terrain concernant principalement les communes proches du littoral entre Créances et Lingreville, risques avec enjeux humains identifiés uniquement sur Pirou.	Prise en compte des risques naturels majeurs dans les documents d'urbanisme et les projets de développement afin de réduire les aléas.	

Une pollution du sol limité à un seul site.	35 ICPE réparties sur le territoire : 10 carrières et 9 génèrent un dépôt de ferraille. 2 établissements rejettent dans la Souilles.		
	Un risque lié au transport de matières dangereuses.		
	Une légère augmentation du nombre des activités industrielles polluantes (ICPE).		

Les risques les plus importants, sur le territoire du Pays de Coutances, sont liés à l'eau : risques d'inondation, mais également risque de submersion, dont on estime encore mal l'évolution probable liée au changement climatique. Concernant ce point, les données sont encore rares et il est probable que les communes doivent tenir compte de l'arrivée prochaine de nouvelles données sur ce sujet.

Dans l'attente, il convient de faire preuve de prudence dans le choix des modes d'urbanisation en particulier sur le littoral. Le SCoT a d'ores et déjà positionné certaines sections du littoral au niveau desquelles des efforts devront être consentis pour assurer la protection contre la mer.

III. ELABORATION DU PADD ET DU DOG

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement permettent tous deux de dresser un panorama du territoire, dans ses différentes dimensions : démographique, économique, environnementale, culturelle... A partir de ces connaissances partagées, les acteurs du territoire, notamment à travers des ateliers et in fine, les élus du pays, ont pu élaborer un projet commun qui prenne en compte l'ensemble des enjeux du territoire et permette une pesée des intérêts qui s'y confrontent, à travers les différents usages qui en sont faits. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime les objectifs que se fixe le pays pour les 10 prochaines années, tout en assurant leur cohérence intersectorielle et spatiale.

Sur la base des objectifs exprimés par le PADD, le Document des Orientations Générales (D.O.G) constitue, pour sa part, la déclinaison des principes établis dans le P.A.D.D et donc l'outil de concrétisation du SCoT de par sa valeur juridique (il est en effet le seul document opposable du SCoT). Des ateliers avec les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels ont permis d'alimenter le document.

Un travail conséquent a été mené sur les questions liées à la gestion du littoral, en application de la Loi Littoral. Ce travail a abouti à une cartographie plus détaillée sur la bande littorale.

L'évaluation environnementale a accompagné l'élaboration du document (cf. ci-après).

La concertation a été menée en parallèle à ces différentes étapes.

IV. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le pays de Coutances comporte une grande richesse paysagère et écologique, ce cadre de vie est l'un de ses plus grands atouts, il doit donc être préservé. Cependant, le territoire doit également répondre à des enjeux socio-économiques liés à son développement et à son anticipation du futur, il doit développer les emplois et activités nécessaires à l'avenir de la population. Il doit également renforcer ses pôles, de manière à préserver les équipements indispensables à la qualité de vie des habitants. La vocation du SCoT est d'associer tous ces enjeux au sein d'un projet de développement durable.

Ainsi, le pays de Coutances, dans son projet d'aménagement et de Développement Durable, prévoit un développement raisonné de la population au cours des dix années à venir (entre 2 000 et 6 000 habitants supplémentaires d'ici 2020). Pour accueillir ces nouvelles populations, il planifie le renforcement des principaux pôles du territoire. Sur le littoral, qui accueille l'essentiel des nouvelles populations, le SCoT prévoit de renforcer 5 pôles littoraux (Agon-Coutainville, Regnéville-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer Plage, Pirou Plage et Saint-Germain-sur-Ay Plage), et engage en contrepartie l'ensemble des communes à mieux protéger leur littoral.

Ainsi, le SCoT comporte des ambitions, notamment le renforcement de l'équilibre territorial, mais s'attache par ailleurs à en limiter les impacts sur l'environnement. La démarche d'évaluation environnementale a accompagné l'élaboration du SCoT tout au long de la procédure :

- Au stade du diagnostic, elle a donné l'occasion de rendre compte de **l'état initial de l'environnement**, et de définir les enjeux du territoire dans les domaines traités dans le cadre de l'état initial.
- Au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, elle a justifié les choix effectués au regard des enjeux environnementaux. Sur certains sujets, elle a même nourri les orientations du projet de développement, en donnant un éclairage positif sur l'intérêt qu'il pouvait y avoir pour le Pays de Coutances de miser sur l'atout environnemental, plutôt que de le considérer comme une contrainte.
- Au stade du DOG, elle a permis de formuler des prescriptions permettant de répondre aux objectifs environnementaux du SCoT, et d'analyser les impacts de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement. Dans le cas d'un développement potentiellement dommageable à l'environnement, elle a déterminé les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour limiter ces impacts. Enfin, l'évaluation environnementale a également fourni un certain nombre d'indicateurs permettant de suivre ces impacts tout au long des dix années à venir, et de procéder à l'évaluation décennale prévue par la loi.

La procédure d'évaluation environnementale a donc été itérative, elle a nourri le contenu du SCoT et en a modifié certaines orientations pour mieux répondre aux enjeux environnementaux identifiés tout au long de la procédure.

Elle a conclu au faible impact prévisible du SCoT sur l'environnement. Concernant les pôles littoraux, leur développement devra être réalisé en respect des espaces naturels parfois très riches qui les entourent.

De fait, le SCoT du pays de Coutances a tenu compte des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial, en particulier en matière de trame verte et bleue, de traitement spécifique du littoral, de préservation des espaces agricoles et des paysages, notamment bocagers.

V. JUSTIFICATION DES CHOIX

L'élaboration d'un SCOT est un projet qui s'étale sur le moyen terme et met en jeu des intérêts divers à chaque étape de l'élaboration. La confrontation de ces intérêts au regard des enjeux et des objectifs communs affichés pour le territoire conduit à la nécessité de faire des compromis.

Le PADD, qui détaille les grands objectifs du SCOT, est le fruit de cinq compromis :

- un compromis spatial
- un compromis économique
- un compromis environnemental
- un compromis social
- un compromis identitaire.

Lors de la rédaction du DOG, il a été choisi de mener un travail précis sur la gestion littorale, en application des textes réglementaires sur le sujet mais également dans un souci de prise en compte de l'attractivité de la zone côtière et des enjeux spécifiques du territoire, dans les domaines environnemental, touristique, ou encore conchylicole. Par ailleurs, un ensemble d'outils complémentaires de protection des milieux naturels et agricoles ont été détaillés dans le document.

Les choix stratégiques réalisés dans le DOG ont porté plus précisément sur les notions de « capacité d'accueil », et de « densités minimales de logements » concernant les extensions urbaines et sur la définition d'une politique duale pour l'accueil des activités économiques.

VI. ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES

Le SCOT prend tout son sens et intérêt dans le rapport de compatibilité existant avec des documents de rang supérieur et inférieur dans la hiérarchie réglementaire. En effet, le SCOT joue un rôle important dans l'articulation entre différentes échelles et répond effectivement à sa fonction de « mise en cohérence » des politiques publiques.

Dans le cas du SCOT du pays de Coutances, celui-ci doit nécessairement être compatible avec la Loi Littoral, le SDAGE et les SAGE qui en découlent, et la Charte du PNR des marais du Bessin et du Cotentin.

De plus, la planification à l'échelle communale doit être compatible avec le SCOT. Celui-ci devient alors un cadre commun pour l'ensemble des communes du pays qui vont poursuivre les mêmes objectifs dans leur choix de développement urbain, économique et environnemental. Les Plans Locaux d'Urbanisme, mais aussi les schémas de secteur, les planifications sectorielles, ou encore les documents d'urbanisme opérationnel doivent respecter ce rapport de compatibilité avec le SCOT.

Par ailleurs, le SCOT doit tenir compte d'un ensemble de documents, plans et programmes déjà existants et qui ont vocation à donner le cadre général d'action dans un certain nombre de domaines, notamment la gestion des déchets, la prise en compte des nuisances ou encore la protection de l'environnement. Ces documents ne contraignent pas le SCOT mais viennent l'enrichir.